

Approbation du statut d'Étudiant Artiste et du formulaire
de demande correspondant

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 13 avril 2021**

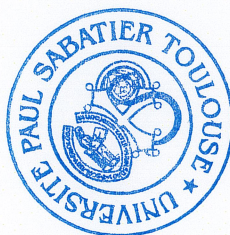
Délibération 2021/04/CFVU – 43

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

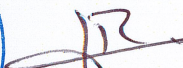
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le statut d'Étudiant Artiste et le
formulaire de demande correspondant.**

Toulouse, le 19 avril 2021



Le Président



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

STATUT D'ÉTUDIANT.E ARTISTE

Considérant la difficulté de mener de front des études supérieures et une pratique artistique de haut niveau, l'université Toulouse III - Paul Sabatier a la volonté :

- de reconnaître officiellement l'activité artistique d'un.e étudiant.e quand le haut niveau de celle-ci peut être certifié ;
- de faciliter les conditions d'études de cet.te étudiant.e (qui ne pourrait pas forcément bénéficier du statut de salarié.e, car le nombre d'engagements professionnels est souvent inférieur à un mi-temps) ;
- d'encourager les étudiant.e-s artistes ayant une pratique de haut niveau à s'inscrire à l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, en leur donnant des conditions favorables pour y étudier.

Présentation du dispositif :

Ce statut d'Étudiant.e Artiste assure aux lauréats la possibilité de bénéficier de certains avantages tels que :

- un **aménagement d'études** d'une année en deux ans ;
- une **autorisation d'absence ponctuelle** pour des stages de formation, des participations à des représentations artistiques ou à des concours ;
- un **choix prioritaire** des groupes de TP et TD ;
- un **aménagement des examens** dans le cadre et le respect des dispositions réglementaires ;
- une **mise à disposition ponctuelle de locaux** pour le travail de l'étudiant (sur demande et selon la disponibilité des locaux).

Les mesures concrètes prises en faveur de l'étudiant.e sont du ressort exclusif de la composante qui l'accueille et seront explicitées par cette dernière.

En contrepartie, l'étudiant.e s'engage à :

- respecter les aménagements spéciaux prévus ;
- informer les responsables de formation et de scolarité avant toute absence pour raisons artistiques et transmettre les justificatifs officiels au plus tard 15 jours après le retour en formation ;
- faire état du fait qu'il.elle bénéficie du statut d'Étudiant.e Artiste de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier lors de participations à des concours ou festivals, ou lors d'éventuels communiqués dans les médias ;
- participer à des actions ou projets initiés par le Pôle culture pour dynamiser la vie culturelle sur le campus.

Attention : le statut d'Étudiant.e Artiste est accordé pour une année universitaire.

Dossier de candidature :

Les étudiant.e.s souhaitant bénéficier du statut d'Étudiant.e Artiste doivent remplir un **dossier de candidature** comportant obligatoirement un descriptif de leur formation artistique, de leurs activités artistiques passées et des projets pour l'année universitaire en cours.

Ce formulaire doit être accompagné :

- d'une **lettre de motivation** expliquant la démarche du.de la candidat.e ;
- d'un **support** présentant le projet et l'activité de l'étudiant.e (production manuscrite, portfolio, CD, DVD ou tout autre élément...);
- de **tout document prouvant le niveau artistique du.de la candidat.e** (diplômes, attestations, etc.).

Les dossiers envoyés au Pôle Culture de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier au plus tard le 01/09/2021, seront analysés par la Commission d'évaluation avant le 15/09/2021, pour un statut "Étudiant.e Artiste" qui prendra effet à la rentrée universitaire 2021/2022.

Une attention particulière devra être apportée à la rédaction et au montage du dossier (présentation, orthographe...).

Les demandes des étudiant.e.s seront étudiées par la Commission d'Évaluation Étudiant.e Artiste.

Commission d'Évaluation Étudiant.e Artiste :

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission d'évaluation composée :

- du Directeur des Etudes et de la Vie Étudiante de l'UT3 Paul Sabatier ;
- de la Responsable du Pôle Culture de l'UT3 Paul Sabatier ;
- de la Vice-Présidente CFVU ;
- de la Vice-Présidente Déléguée Communication et Culture ;
- du/de la Vice-Président.e étudiant.e ou de son.sa représentant.e ;
- d'un.e représentant.e de la DRAC ;
- d'un professionnel du milieu culturel par domaine concerné.

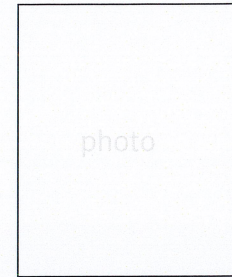
Après avis de la commission, la décision d'accorder le statut d'Étudiant.e Artiste sera transmise par le Président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier.

Le statut d'Étudiant.e Artiste est octroyé pour une année universitaire. Si l'étudiant.e souhaite renouveler son statut d'une année sur l'autre, il.elle devra redéposer un dossier de candidature qui sera de nouveau évalué par la commission.

La liste des étudiant.e.s bénéficiant de ce statut est établie par la commission pour l'année universitaire et communiquée aux composantes.



Dossier de candidature Statut Étudiant Artiste



Année universitaire 2021-2022

Renseignements généraux	
NOM (en capitale)	
Prénom	
Date et lieu de naissance	
Courriel	
Adresse postale	
Tél	
N° Étudiant	

Diplôme préparé à l'université Toulouse III – Paul Sabatier	
<input type="radio"/> DUT <input type="radio"/> Licence, LP <input type="radio"/> Master <input type="radio"/> Doctorat	Intitulé exact de la formation suivie :

Art pratiqué	
<input type="checkbox"/> Arts plastiques <input type="checkbox"/> Danse <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Théâtre <input type="checkbox"/> Cirque <input type="checkbox"/> Autres	
Dénomination
Niveau et/ou Diplôme(s)
Parcours artistique (justifiez votre candidature au statut d'étudiant artiste)

Documents à joindre :

- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae du parcours artistique
- Attestations justifiant du parcours artistique (attestation d'inscription en formation, attestations de stages, copies des diplômes)
- Attestations justifiant du volume horaire de pratique du candidat.e fournies par un responsable de la structure artistique à laquelle l'étudiant.e est rattaché.e
- Lettre(s) de recommandation éventuelle(s)

Date :/...../.....

Signature de l'étudiant.e :

**Dossier à renvoyer au Pôle Culture de l'UT3 Paul Sabatier
au plus tard le 1^{er} septembre 2021 à : culture@univ-tlse3.fr**

**Vous serez informé du devenir de votre demande suite à la réunion de la Commission
d'Évaluation Étudiant.e Artiste.**

**Après validation, pensez à faire votre demande de régime spécial d'études (RSE) sur le site de
l'université.**

Cadre réservé à l'administration :

Avis de la commission :

- Favorable
- Défavorable
- Réservé

Date :/...../.....

Remarques :.....
.....
.....

Décision VP CFVU

Date :/...../.....

- Statut accordé
- Statut refusé

Signature :

Remarques :

.....
.....
.....

Grille de travail artistique hebdomadaire (accompagnée de justificatifs)	
Lundi	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
Mardi	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
Mercredi	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
Jeudi	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
Vendredi	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
Samedi	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
Dimanche	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
	<p>Nombre d'heures de pratique hebdomadaire :</p>